

### 23 - Travaux de restauration des remparts de la rive gauche, avenue de la Gare d'Eau - Poursuite de l'opération - Point financier et demandes de subventions

**M. l'Adjoint LIME, Rapporteur :** Dans la continuité de la tranche ferme, les travaux doivent se poursuivre sur les tranches conditionnelles 1, 2 et 3.

Le marché pour les travaux de restauration partielle du rempart de la Gare d'Eau - Fortification de Vauban a été notifié à l'entreprise HORY-MARCAIS le 22 décembre 2010. En application de l'article 14 du code des marchés, l'entreprise s'est engagée à proposer une action d'insertion pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Cet engagement représente une quote-part de 30 % de main d'œuvre sur l'ensemble des travaux soit :

- Tranche ferme : 1 200 heures
- Tranche conditionnelle 1 : 1 200 heures
- Tranche conditionnelle 2 : 1 200 heures
- Tranche conditionnelle 3 : 1 200 heures.

Le détail estimatif des travaux se présente comme suit :

Tranches de travaux	TF	TC1	TC2	TC3	Total
Année de réalisation	2010-2011	2011	2012	2012	
Honoraires	37 190,00 €	7 070,00 €	7 070,00 €	7 070,00 €	58 400,00 €
Travaux marché initial	164 224,00 €	161 179,83 €	155 612,19 €	223 221,02 €	704 237,04 €
Avenants	60 000,00 €	22 900,00 €	18 000,00 €	3 500,00 €	104 400,00 €
<b>Total HT</b>	<b>261 414,00 €</b>	<b>191 149,83 €</b>	<b>180 682,19 €</b>	<b>233 791,02 €</b>	<b>867 037,04 €</b>
Montant TVA	51 237,14 €	37 465,37 €	35 413,71 €	45 823,04 €	169 939,26 €
<b>Total TTC</b>	<b>312 651,14 €</b>	<b>228 615,20 €</b>	<b>216 095,90 €</b>	<b>279 614,06 €</b>	<b>1 036 976,30 €</b>

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 23.324.2313.6044-L.33000 du budget principal.

Le plan de financement prévisionnel actualisé pour l'ensemble de l'opération est établi comme suit :

Tranches de travaux	TF	TC1	TC2	TC3	Total
Année de réalisation	2010-2011	2011	2012	2012	
<b>Total HT</b>	<b>261 414,00 €</b>	<b>191 149,83 €</b>	<b>180 682,10 €</b>	<b>233 791,02 €</b>	<b>867 037,04 €</b>
Etat (DRAC)	130 707,00 €	95 574,92 €	90 341,10 €	116 895,51 €	433 518,53 €
Département du Doubs	50 000,00 €	47 787,46 €	45 170,55 €	58 447,76 €	201 405,77 €
Région de Franche-Comté	26 141,00 €	19 114,98 €	18 068,22 €	23 379,10 €	<b>86 703,30 €</b>
Ville de Besançon y compris TVA	105 803,14 €	66 137,84 €	62 516,03 €	80 891,69 €	315 348,70 €
<b>Total TTC</b>	<b>312 651,14 €</b>	<b>228 615,20 €</b>	<b>216 095,90 €</b>	<b>279 614,06 €</b>	<b>1 036 976,30 €</b>

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser la poursuite de l'opération sur les tranches conditionnelles,
- approuver le plan de financement prévisionnel actualisé de l'opération,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter pour toutes les tranches conditionnelles, l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, de la Région de Franche-Comté et de tout autre partenaire financier potentiel, et à signer les conventions éventuelles à intervenir avec les partenaires pour leur participation financière.

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.*